

Nombre des membres

- Afférents au conseil 7
- En exercice 7

- Ayant pris part
à la délibération : 5

L'an deux mil vingt, le onze mars à 18h00, le conseil municipal de la commune de La Chapelle Vaupelteigne régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par loi, à la salle de la mairie sous la présidence de M. Jean Jacques CARRE, Maire.

Etaient présents : Véronique BOUDIN, Philippe DAUVISSAT, Alain TREMBLAY.

Date de convocation
4 Mars 2020
Date d'affichage
16 Mars 2020

Absents : Martine CROCHOT (excusée) Bernard FOYNAT.

Secrétaire de séance: Alain TREMBLAY.

ORDRE DU JOUR:

- Adoption du compte rendu de la dernière réunion.
- Approbation du compte de gestion.
- Vote du compte administratif.
- Délibération l'affectation des résultats.
- Compte rendu des commissions.

LE PV de la dernière séance est adopté

DELIBERATION 2020-002 Approbation du COMPTE DE GESTION 2019, dressé par M. Laurent BOUCHE, receveur

Le conseil municipal, après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice **2019** et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice **2019**.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice **2018** celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit dans ses écritures.

Considérant la régularité des comptes

1. statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du **1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2019** y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
2. statuant sur l'exécution du budget de l'exercice **2019** en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
3. statuant sur la comptabilité des valeurs inactives :

déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2019 par le receveur visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

DELIBERATION 2020-003 VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF

Le Conseil municipal réuni sous la présidence de Véronique BOUDIN, première Adjointe, le Conseil Municipal délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2019 dressé par Jean Jacques CARRE Maire absent des débats, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré :

Lui a donné acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés	L e	112 218.50	43 235.11		43 235.11	112 218.50
Opérations de l'exercice	C 104 453.13	137 703.66	17 643.87	51 899.11	122 097.00	189 602.77
Totaux	S 104 453.13	249 922.16	60 878.98	51 899.11	165 332.11	301 821.27
Résultat de Clôture	i M	145 469.03	8 979.87			136 489.16
Restes à réaliser	u n					
Resultat	i p a	145 469.03	8 979.87			136 489.16

Il vote le compte Administratif par 3 voix pour.

DELIBERATION 2020-004 AFFECTATION DU RESULTAT

Le Conseil municipal vient d'arrêter les comptes de l'exercice 2019, en adoptant le compte administratif qui fait apparaître :

Reports :

Pour Rappel : Déficit reporté de la section Investissement de l'année antérieure : - 43235.11 €

Pour Rappel : Excédent reporté de la section de Fonctionnement de l'année antérieure : 112 218.50 €

Soldes d'exécution :

Un solde d'exécution D- 001) de la section d'investissement de : 34 255.24 €

Un solde d'exécution (Excédent - 002) de la section de fonctionnement de : 145 469.03 €

Besoin net de la section d'investissement :

Le besoin net de la section d'investissement peut donc être estimé à : 8 979.87 €.

Le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par Le Conseil municipal, soit en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve, pour assurer le financement de la section.

1068 Affectation :	8 979.87 €
Excédent de résultat de fonctionnement reporté (R002) :	136 489.16 €
Report en dépenses d'investissement D 001	- 8 979.87 €

DELIBERATION 2020-005: DELIBERATION POUR LA LOCATION D'UN MORCEAU DE TERRAIN.

Le Maire fait lecture d'une demande de Monsieur et Madame GUEGUEN, concernant la possibilité d'occuper le terrain derrière l'abri bus par le camion qui fait l'embouteillage.

Le maire expose également que ce camion se gare sur la voirie à la sortie d'un virage ce qui est dangereux.

Après en avoir délibéré par 5 Voix pour, le conseil municipal

- **DECIDE** d'accorder à Monsieur et Madame GUEGUEN la possibilité d'occuper ce terrain moyennant la somme de 100 Euros par an, payable le 1^{er} janvier de chaque année à compter du 1^{er} janvier 2020.

QUESTIONS DIVERSES

Remise en état de l'ancienne station d'alimentation en eau potable du village

La société ENEDIS nous informe de la remise en état de la ligne d'alimentation jusqu'à la moitié du chemin de laisser le poteau en attente et nous propose d'enlever les poteaux existants pour rejoindre la station.

Lors de la décision de fermer l'abonnement d'alimentation électrique en 2015 il avait été convenu de garder la ligne opérationnelle pour permettre une remise en fonctionnement en cas de besoin.

La situation de sécheresse que nous avons vécue depuis deux ans pose la question de remise en état de cette station pour nous fournir de l'eau durant l'été, nous avons donc demandé à ENEDIS de remettre en place la ligne d'alimentation.

Suite à un contact pris avec le SIAEP du Moulin des fées, c'est une canalisation qui arriverait au niveau du moulin, une redevance de 0,22 € par mètre cube serait à verser à l'agence de l'eau Seine Normandie,

Remplacement des poteaux téléphoniques sur la route D131

L'opération doit être effectuée le 13 mars

Entretien du toit de l'église

Mousse doit être retirée sur la couverture au-dessus de la porte d'entrée, par les employés de la 3CVT.

Pour la partie toiture voir avec les monuments historiques.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h30

Le Maire,
Jean Jacques CARRE

Dave